



AVIS DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

Relative au projet de renouvellement urbain du centre-ville (centralité)

En application de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme et par délibération en date du 23 juin 2025, le Conseil municipal a prescrit l'organisation d'une concertation préalable permettant au public de formuler ses observations sur le projet de centralité de Solliès-Toucas.

La concertation est ouverte du **mardi 24 juin 2025 au vendredi 5 septembre 2025 inclus**.

Un document présentant les différents scénarios susceptibles d'être réalisés dans le centre-ville est tenu à disposition du public pendant la durée de la concertation en version numérique sur le site internet de la commune et en version papier à l'accueil de la mairie.

Le public pourra également déposer ses observations sur le registre papier mis à disposition à l'accueil de la mairie, aux heures d'ouverture du public.

Une réunion publique permettant d'échanger sur le projet de centralité est également organisée le **mercredi 25 juin 2025** à 18h30 à la salle des fêtes de Solliès-Toucas.

A l'issue de la concertation préalable, le Conseil municipal dressera le bilan de la concertation, qui sera publié sur le site internet de la commune.